

L'apprentissage, un parcours mal-aimé des Français

Le premier ministre s'entretient avec les partenaires sociaux pour attirer davantage de jeunes vers une filière dont les effectifs stagnent

L'échange est symptomatique de la vigueur des stéréotypes sur l'apprentissage. Invité sur France Inter, le 30 août, Antoine Frérot, président de Veolia, chante les louanges de cette filière. Puis la journaliste lui demande : « Est-ce que vous avez poussé l'un de vos enfants à être apprenti ? » Réponse : « Non, je ne l'ai pas fait car étant brillants, l'un voulant être médecin... Le problème ne s'est pas posé. » M. Frérot a eu beau tenter de se justifier par la suite, seule est restée dans les esprits sa réflexion malhabile.

Pourtant, le patron du groupe de services collectifs a exprimé une opinion très commune, qui traduit l'ambivalence du corps social sur ce dispositif : l'apprentissage est dépeint comme une solution à privilégier pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, mais son image reste péjorative – et synonyme de voie de garage réservée aux élèves en situation d'échec.

Les statistiques mettent en exergue cette faible attractivité. Selon une étude, diffusée début septembre, par la Dares – la direction chargée de la recherche au ministère du travail –, le « flux de nouveaux contrats » d'apprentissage dans le privé était légèrement supérieur à

275 000 en 2016, contre un peu plus de 306 000, quatre ans plus tôt, soit une baisse de 10 % durant la période. Le recul avait été stoppé en 2014 et la tendance est, depuis lors, légèrement à la hausse. Cette reprise, très modeste, est largement imputable à la progression des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur. A l'inverse,

« le nombre d'entrées d'apprentis au niveau secondaire a diminué de 24 % » depuis 2008, constate la Dares, qui parle d'une « tendance de long terme ». Le reflux est très marqué « dans les métiers traditionnels de l'apprentissage » (bâtiment, industrie, coiffure, esthétique, hôtellerie-restauration).

Emmanuel Macron entend sortir cette filière du marasme et l'utiliser comme une arme contre le chômage des moins de 25 ans. « On va mettre de l'apprentissage dans les filières d'excellence, car l'apprentissage, c'est une bonne chose. Je veux qu'on donne un vrai statut à l'apprenti », a lancé, dimanche 15 octobre sur TF1, le président de la République. Le sujet doit être abordé (avec les réformes de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle) lors d'une série d'entretiens, mardi, mercredi et jeudi, entre le chef du gouvernement, Edouard Philippe, la minist-

re du travail, Muriel Pénicaud, et les partenaires sociaux. L'association des régions de France sera également reçue puisque ces collectivités exercent des responsabilités importantes dans le système, tout comme les organismes consulaires (chambres de commerce, chambre des métiers...).

L'une des intentions de l'exécutif est de modifier les représentations. « C'est culturel en France : beaucoup estiment que l'apprentissage est une bonne chose... en théorie. Nous avons, ancrée en tête, l'idée que dans une classe d'âge, 80 % des jeunes doivent avoir le bac », souligne Didier Kling, président de la chambre de commerce de Paris - Ile-de-France.

Au-delà des mentalités, c'est toute l'architecture du dispositif que le gouvernement souhaite revisiter. « L'apprentissage s'est développé en marge de l'éducation nationale », décrypte Bertrand Martinot, ex-délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. Un phénomène qui a eu comme corollaire la concurrence entre les lycées professionnels (LP), dans le giron de l'éducation nationale, et les centres de formation d'apprentis (CFA), le plus souvent gérés par des chambres consulaires et, dans une moindre mesure, par les branches professionnelles.

Les seconds vont-ils, désormais, être privilégiés par les pouvoirs publics ? Dans cette hypothèse se

pose la question du devenir des LP, signale Jean-Patrick Gille, président de l'Union nationale des missions locales. « Si le gouvernement souhaite relancer quantitativement l'apprentissage en transférant des jeunes, scolarisés par l'éducation nationale, vers des CFA, il faut qu'il le dise », enchaîne Jean-Pierre Willems, un consultant spécialiste du sujet.

Prendre en compte les besoins Autre point central des débats : l'orientation des élèves et le contenu des formations, deux sujets sur lesquels le patronat veut peser davantage. L'apprentissage prépare à des diplômes d'Etat qui reposent, notamment, sur un « référentiel de compétences » dont la définition est plutôt laissée à la main de l'Etat, rappelle une source au sein de l'exécutif.

Du coup, les « besoins des employeurs » ne sont souvent pas

bien pris en compte, regrette Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (artisans, commerçants, professions libérales). Catherine Perret, de la CGT, met en garde, elle, contre des « formations initiales trop liées aux demandes ponctuelles des entreprises » : « Ce serait contre-productif pour les jeunes. » Le rôle des tu-

teurs, qui forment les apprentis, « doit être valorisé », insiste, pour sa part, Michel Beaugas (FO).

Enfin, la réforme à venir est susceptible de créer des frictions entre les protagonistes qui font vivre le dispositif. Le 12 octobre, le président du Medef, Pierre Gattaz, a plaidé pour que le financement soit « direct » et « ne passe plus par les régions » – autrement dit, qu'il soit confié aux branches professionnelles, dans lesquelles les organisations d'employeurs jouent un rôle-clé. Pas question, objecte David Margueritte, l'élu de Régions de France chargé du dossier : pour lui, les régions incarnent « l'intérêt général » et ont une « vision stratégique » des besoins en compétences, sur leurs territoires.

Face à toutes ces problématiques, le gouvernement a plusieurs pistes de mesures en tête. Selon nos informations, il est favorable à l'idée que les branches soient davantage parties prenantes dans la détermination du contenu des diplômes. Il réfléchit aussi à la création d'une sorte de sas entre l'école et l'apprentissage afin que les jeunes se frottent aux codes de l'entreprise. ■

SARAH BELOUEZZANE
ET BERTRAND BISSUHL

Des plans de relance depuis trente ans

Les gouvernements ont multiplié, « depuis les années 1980-1990, les plans, rapports, concertations et lois » au sujet de l'apprentissage, comme le rappelle Bertrand Martinot dans une étude, réalisée en mai 2015. C'était, par exemple, un des axes du « plan de cohésion sociale » de Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi de Jacques Chirac (2005-2007). Nicolas Sarkozy, pendant son quinquennat, a beaucoup promu ce dispositif, notamment à travers une politique d'aides aux entreprises. Les entrées dans le système se sont affaïssées au début du mandat de François Hollande. Un programme de relance a été lancé en 2014, à travers – entre autres – l'octroi de primes au recrutement d'« alternants » et l'augmentation du nombre d'apprentis dans la fonction publique.